

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

20H30 Salle du Conseil

Ordre du jour et note de Synthèse

CGCT Article L2121-12

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 26 Novembre 2015**
2. **Comptes rendus des commissions d'urbanisme du 30 novembre 2015 et des 4 et 25 janvier 2016**
3. **Cession de biens communaux**

- a. **Vente de l'étrave.**

La commune a lancé un appel d'offre afin de vendre l'ancienne étrave de déneigement.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'offre d'achat proposée par la SAS MOLLARET

- b. **Vente ancien CLSH situé dans le bâtiment « Les Ecureuils »**

Suite à la mise en vente de plusieurs lots aux Ecureuils en 2010, il est proposé au conseil municipal de valider l'offre d'achat proposée par M. PRALINE et Mme ROBVEILLE

4. **Finances - Demandes de subvention**

- a. **SEDI mise en conformité des coffrets d'éclairage public**

Une étude diagnostic de l'éclairage public réalisée en 2015 a fait ressortir le besoin de mettre en conformité des armoires de comptage et de commande. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la programmation de ces travaux et la demande de subvention correspondante.

- b. **Assainissement : Régularisation de la STEP et diagnostic du réseau**

La commune doit régulariser son système d'assainissement collectif par l'élaboration d'un dossier loi sur l'eau qui inclue un diagnostic du réseau (diagnostic de rejet des eaux de la STEP dans le Guiers). Cette étude est susceptible de financements à hauteur de 70%. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la programmation de cette étude et la demande de subvention correspondante.

- c. **Voirie sécurisation des routes (au titre des amendes de police)**

Dans le but de sécuriser les secteurs de La Diat et de St Hugues, il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre des amendes de police.

- d. **Piscine: travaux de remise en état**

Des travaux de remise en état à la piscine municipale sont nécessaires afin de pérenniser cet équipement. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la programmation de ces travaux et la demande de subvention correspondante.

5. **Transport et accessibilité**

Mise en accessibilité des points d'arrêt de bus réseau Transisère :

Dans le cadre du Schéma d'Accessibilité Programmée, il est nécessaire que les autorités organisatrices de transport mais aussi les gestionnaires de voirie et points d'arrêt s'engagent sur la planification de la mise en accessibilité des points d'arrêt. Il est demandé au conseil municipal de valider les principes du Sd'AP sur la commune.

6. **SEDI**

- a. **Transfert de la compétence pour la mise en place de bornes de charge pour les véhicules électriques**

Afin de permettre au SEDI la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électrique, il convient de lui transférer la compétence.

- b. **Transfert de la compétence relative à l'entretien de l'éclairage public**

Il est proposé au conseil municipal de transférer au SEDI la compétence relative à l'entretien de l'éclairage public.

7. **Station de Trail**

Retrait de la commune de l'association Chartreuse Sports Nature et cession du matériel pour sa valeur résiduelle
La convention liant l'association Chartreuse Sports Nature à la commune étant devenue caduque, et dans le but de clarifier les relations entre la commune et cette association, il est proposé au conseil municipal de quitter le conseil d'administration de l'association et de céder à cette dernière, pour sa valeur résiduelle, le matériel acquis dans le cadre de la création de la station de Trail.

8. Sécurité

Validation du cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation pour le camping de Martinière.

9. Utilisation domaine public

Convention avec M. LASIO et MME DURR : il s'agit d'autoriser par une convention, le passage sur le chemin rural des réseaux (eau, assainissement et électricité) nécessaires à la construction d'habitations légères de loisir aux Essarts.

10. Enfance / école

a. Convention Lire et faire lire

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec la ligue de l'enseignement FOL de l'Isère dans le cadre de la mise en place du programme « Lire et faire lire » à l'école.

b. Convention de prêt de jeux de la ludothèque et du ludobus

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention avec le centre social des Pays du Guiers afin de bénéficier des services liés à la ludothèque et au ludobus pour les activités periscolaires.

11. PLUI :

Information sur la procédure d'élaboration du PLUi-h .

12. Informations diverses